

POURQUOI L'ADMINISTRATION RESTE SILENCIEUSE FACE À UNE PLAINTE POUR HARCÈLEMENT AU TRAVAIL ?

• Bogota, Colombie, le 5 mai 2026

Le 9 avril, une plainte officielle a été déposée auprès du bureau de Sintracarcol à Bogotá concernant des allégations de harcèlement au travail, de violence psychologique, de persécution et de discrimination perpétrées par le service des Ressources Humaines...

Oui, vous avez bien lu : les Ressources Humaines ! En tant que syndicat, nous tenons à exprimer notre profonde inquiétude et notre condamnation des cas de harcèlement au travail signalés au sein de l'administration. Le syndicat est une organisation qui lutte sans relâche pour défendre les droits des travailleurs et maintenir un environnement de travail digne, respectueux et sûr.

Cette plainte fait état de pratiques graves, si graves que nous n'aurions jamais imaginé qu'elles puissent avoir lieu au sein de l'entreprise, et encore moins au sein du service des ressources humaines, chargé de la gestion du capital humain et du bien-être des employés.

Parmi les comportements inacceptables signalés figurent : le fait de juger et de questionner les employés sur leur santé, de faire des commentaires et des déclarations sur l'obtention de leur poste, en affirmant qu'ils l'ont obtenu grâce à un quelconque « piston », d'ignorer les incapacités médicales comme s'il s'agissait de simples excuses et de

contraindre les salariés à occuper leurs postes « normalement », d'utiliser des informations personnelles pour exercer une pression émotionnelle, et de mener surveillance et contrôle avec des exigences en dehors des heures de travail. Ce sont là quelques-unes des mauvaises pratiques dont la coordinatrice des ressources humaines, Adriana Tangarife, a fait preuve de manière abusive, arbitraire et irresponsable envers sa subordonnée.

Ce sont là quelques-unes des mauvaises pratiques dont la coordinatrice des ressources humaines, Adriana Tangarife, a fait preuve de manière abusive, arbitraire et irresponsable envers sa subordonnée.

Deux cas de harcèlement au travail ont été signalés à l'usine de Bogotá. Le premier concerne notre collègue Tatiana Reina, responsable des achats de l'entrepôt ; ce cas, signalé fin 2024, reste sans solution concrète. Le second, plus récent, est celui de Katherine Morera, analyste en ressources humaines, qui a démissionné sous la contrainte et les pressions de sa supérieure hiérarchique, Adriana





Tangarife.

Pourquoi la direction observe-t-elle un tel silence face à ce cas avéré de harcèlement au travail, signalé et étayé, impliquant la coordinatrice des ressources humaines, la déjà nommée Adriana Tangarife ? N'oubliez pas que le silence vous rend complice et si vous êtes si silencieux, c'est parce que vous éprouvez une certaine culpabilité. Ce qui nous inquiète, c'est que ce type d'infractions persiste au sein de l'usine Smurfit WestRock de Bogota.

C'est pourquoi SINTCARCOL demande la mise en œuvre immédiate d'une campagne d'information contre le harcèlement au travail, ainsi que la diffusion d'informations sur les voies de signalement disponibles pour les personnes souhaitant porter plainte. L'objectif est d'empêcher que de tels agissements déplorables ne se reproduisent, car ils contreviennent aux politiques de

Pourquoi la direction observe-t-elle un tel silence face à ce cas avéré de harcèlement au travail, signalé et étayé, impliquant la coordinatrice des ressources humaines, la déjà nommée Adriana Tangarife ?

l'entreprise. Il est paradoxal que la direction elle-même soit responsable de l'atteinte à la réputation d'une entreprise aussi respectable. Nous demandons également une formation pour les responsables des ressources humaines et les responsables administratifs encadrant du personnel. Cette situation atteint un niveau d'irrégularité critique étant donné que Mme Adriana Arangarife, outre ses

fonctions de coordinatrice des ressources humaines et d'auteure présumée des faits, est membre active du comité de lutte contre le harcèlement au travail. Ce cumul de rôles la place à la fois comme juge et partie prenante, ce qui compromet tout principe d'impartialité, de transparence et de procédure régulière. Nous exigeons instamment que la direction de production prenne en charge cette affaire, car nous n'avons reçu aucune réponse ni aucune assurance concernant la lettre de plainte formelle pour harcèlement au travail envoyée le 22 avril aux adresses électroniques d'Alexander Marin (directeur de production) et de Natalie Aguilón (coordinatrice des relations industrielles).

Ce qui est scandaleux, c'est que si l'accusé avait été un membre du syndicat, nous aurions déjà entamé une procédure disciplinaire avec des témoignages et même un possible licenciement. Mais comme le scandale provient de l'administration, le silence est général.

Le harcèlement au travail n'est ni toléré ni dissimulé ; il doit être signalé. Et le silence dans ce genre d'affaires est une forme de complicité.

Conseil d'administration de la section de Bogotá
Syndicat national des travailleurs du carton de Colombie. SINTRACARCOL.
Sintracarcot pour toujours !